

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 208

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Saint-Savournin - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2017 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable ;
- le sport et la jeunesse ;
- la culture ;
- le foncier et l'habitat social ;
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU RAPPORT

Le présent projet a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2019 envisagé par la commune de Saint-Savournin, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2017

- **CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF (étude et travaux)**

La commune souhaite réaliser la construction d'un complexe sportif situé sur le stade Gérard ROUX. Le programme de travaux prévoit la création d'un terrain multisports, d'un skate park, de 2 courts de tennis et d'un club house, d'une aire de détente avec un jardin d'enfants, d'un terrain de foot en pelouse artificielle ainsi que le réaménagement d'un sanitaire et de locaux de stockage.

Cet aménagement sera un véritable pôle d'équipements publics aux normes en vigueur, à vocation sportive. Le projet qui se situe à l'entrée du village, au carrefour des routes départementales 7 et 46, a pour objectif de répondre aux besoins de la jeunesse de Saint-Savournin, d'améliorer les structures municipales, de permettre aux écoliers d'exercer une activité sportive dans de bonnes conditions, et enfin d'accueillir des familles dans un espace sécurisé.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 519 500 € HT, dont 130 000 € HT au titre de la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 77 925 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 285 715 € dont 75 000 € au titre de la tranche 2017.

- POLE ADMINISTRATIF ET CULTUREL

La mairie actuelle de Saint-Savournin a été aménagée au fil des années et au gré des besoins, sans véritablement de cohérence fonctionnelle. Elle est actuellement exigüe, vétuste, non conforme à de nombreuses normes dont celles de l'accessibilité. La capacité d'accueil de la salle du conseil municipal a atteint ses limites pour les 23 élus qui y siègent, et pour le public qui souhaiterait assister aux séances. Il en est de même pour la bibliothèque et le local de la police municipale.

La commune envisage de repenser la localisation de la mairie et plus généralement le regroupement des services à la population au sein d'un site plus adapté.

L'ancien groupe scolaire fermé depuis plusieurs années est apparu comme le lieu idéal pour devenir la maison commune de Saint-Savournin. Il s'agit d'une surface de 1000 m² qui regroupera sur une même unité de lieu la mairie, le poste de police municipale, un pôle santé-social et la médiathèque.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 2 298 000 € HT dont 576 325 € HT au titre de la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Région et de l'Etat de 707 352 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 901 248 € dont 226 028 € au titre de la tranche 2017.

Ainsi le montant total des travaux de ce contrat 2017/2019 s'élève à 2 817 500 € HT, dont 706 325 € HT au titre de la tranche 2017, réparti comme suit :

- Construction d'un complexe sportif.....	130 000 €HT
- Réalisation d'un pôle administratif et culturel.....	576 325 €HT
TOTAL.....	706 325 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2017	:	706 325 €HT
- 2018	:	1 644 750 €HT
- 2019	:	466 425 €HT
		<hr/>
		2 817 500 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 1 186 973 € pour ce programme 2017/2019, dont 297 528 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Saint-Savournin pour les années 2017/2019 ;
- d'imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 1 186 973 € sur un programme de travaux de 2 817 500 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- allouer à la commune de Saint-Savournin, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 297 528 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2017/2019, sur une dépense subventionnable de 706 325 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Saint-Savournin la convention de partenariat, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- en cas de décision favorable de votre part, je vous propose s'approuver le montant d'affectation comme indiqué en annexe 2.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL